

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 03 juin à 10h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Brive 19100 BRIVE - salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 mai 2024.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-19 – Ajout d'une ligne de tarif

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Par délibération n°2024-03, vous avez acté la revalorisation tarifaire du 2^e semestre 2024.

Une demande spécifique nous conduit à intégrer 1 nouvelle ligne de tarif dans notre guide dans la catégorie « Autres tarifs ».

La société ARINC Incorporated / COLLINS Aerospace, spécialiste en solutions de communication à l'intérieur des aéronefs et entre les aéronefs et le sol a sollicité l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne pour implanter deux antennes radio sur le toit d'un bâtiment technique, d'une surface d'environ 5 m². Il s'agit de matériel de communication destiné à l'industrie aéronautique.

La période de location est prévue pour 12 mois, reconductible tacitement pour une durée maximale de 20 ans.

Il est proposé au conseil d'administration d'intégrer 1 ligne de tarif au guide tarifaire dans la catégorie « Autres tarifs »:

- Location d'un emplacement pour matériels de communication: 500 € HT / mois
- Revalorisation de 2% par an à chaque renouvellement annuel

Nombre de membres en exercice :	8	Adopté à l'unanimité
Nombre de membres présents :	6	
Nombre de suffrages exprimés :	6	
Votes :		
Pour :	6	
Contre :	0	
Abstention :	0	

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 05/06/2024.....

Publiée et notifiée le 05/06/2024.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.